

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale

Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : De nouveaux moyens doivent être débloqués pour préparer la rentrée scolaire 2021 en Seine-Maritime

Rouen, le 12 juillet 2021

Monsieur le Ministre,

Les mesures de carte scolaire qui sont intervenues en février dernier ont provoqué la colère des enseignants, des parents d'élèves et des élus locaux. Plus de 250 élus normands issus d'horizons divers vous ont fait parvenir un appel demandant que la carte scolaire ainsi que l'attribution des Dotations Horaires Globales aux établissements prennent en compte la situation sanitaire et le besoin d'accompagnement renforcé des élèves.

Dans notre département de Seine-Maritime, malgré les ajustements annoncés suite au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 29 juin, trop de situations restent problématiques.

Parmi elles, le groupe scolaire de la commune de Brachy dénombre autour de 80 élèves, loin des 66 élèves qui ont fondé la décision de retrait de poste en février dernier. Pour limiter le nombre d'élèves par classe, il a été signifié au Maire qu'il ne devait plus accueillir des enfants des communes voisines, au mépris de la prise en compte de l'organisation et du mode de vie des familles.

De la même façon, l'école Pottier située en centre-ville de Rouen se voit fermer une classe qui a pourtant été ouverte à la rentrée 2020 pour un nombre d'élèves inscrits quasi identique.

À Dieppe, aucune ouverture de classe n'est prévue à l'école Paul-Langevin alors que les équipes éducatives alertent sur le risque de classe de CP surchargée.

Quant aux écoles élémentaire Jules-Michelet et maternelle Blainville, où sont prévues respectivement une fermeture de classe et une annulation d'attribution de poste, les enseignants, avec les parents d'élèves, font face aux conséquences importantes de deux années de crise sanitaire et ont besoin de conserver de bonnes conditions de travail et d'accueil des élèves : les projets y sont nombreux, suspendus à la décision des moyens qui leur seront attribués à la rentrée.

À Arques-la-Bataille, la Direction Académique s'était engagée par courrier auprès de la municipalité sur le maintien d'une classe sur les deux fermetures prévues en février. Pourtant, l'équipe municipale et les parents d'élève ont appris suite au CDEN et seulement deux mois avant la rentrée qu'une seconde classe serait bien supprimée au sein de l'école élémentaire.

Sur Le Havre, l'école maternelle George-Sand (REP+) se voit retirer un poste d'enseignant au regard de la baisse prévisionnelle de son effectif à la rentrée sur la base des inscriptions enregistrées en juin. Sauf que ce groupe scolaire accueille les primo-arrivants et les enfants des familles hébergées au Phare géré par l'Armée du Salut (plus de 500 accueils en moyenne par an). D'après vos données, l'effectif de la maternelle passerait de 143 élèves en 2020/2021, à 108 élèves à la rentrée. Cet écart important nous laisse à penser que la réalité des besoins de scolarisation lors de la prochaine année scolaire se limiteront aux 108 élèves retenus actuellement.

.../...

Quant à la fermeture d'une classe à l'école des Caraques située à Harfleur, elle ne fait que renforcer durablement les difficultés structurelles que connaît le territoire. En effet, cette école reçoit un nombre important d'élèves issus de familles en grandes difficultés plaçant l'école des Caraques au niveau de celui d'écoles situées en REP+.

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) s'est tenu le 5 juillet dernier. Cette instance, où est censée se développer la concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative, n'a pas pu réexaminer l'ensemble des situations qui posaient question. D'autres décisions seront prises en septembre, à la veille de la rentrée. Nous regrettons ces délais contraints auxquels doivent faire face nos communes et les équipes éducatives pour se mettre en conformité avec les dispositions de la carte scolaire.

Du fait de ces décisions, de trop nombreuses écoles auront encore des moyennes d'élèves par classe ne respectant pas l'amélioration du taux d'encadrement que vous prônez, avec 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1.

Nous considérons que des ouvertures de classes supplémentaires sont nécessaires dans le contexte sanitaire actuel pour assurer la mise en place des protocoles qui seront en vigueur en septembre prochain et peut-être encore plus au regard du risque de rebond épidémique qui plane avec la propagation rapide du variant delta.

Les recomptages prévus à la rentrée par les autorités académiques doivent pouvoir se traduire par des ajustements. Ceux-ci ne pourront intervenir que si des postes supplémentaires leur sont octroyés. C'est ce que nous vous demandons.

Par ailleurs, vous annoncez un abondement exceptionnel de votre ministère afin d'augmenter les capacités de remplacements au sein des établissements scolaires, dans le cadre du Projet de Loi de Finances rectificative, récemment examiné au parlement. En effet, depuis la rentrée scolaire, près de 95 000 heures d'enseignement n'ont pas pu être assurées dans notre pays, faute de remplaçants en nombre suffisant et notre département n'échappe pas à la règle.

Aussi, nous vous sollicitons pour que de nouveaux moyens soient débloqués pour préparer la rentrée scolaire 2021.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos sincères salutations.

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime

Nicolas Langlois
Maire de Dieppe
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Membre du CDEN

Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime

Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime